

Masiwa(Comores)Mane

Bulletin du Collectif Comores-MasiwaMane

Une nation, un Etat, quatre îles (Anjouan, Grande-Comore, Mayotte, Mohéli)

N°22/ avril/mai 2008 / N°ISSN : en cours

La France est devenue partie prenante. Elle est devenue partie prenante parce qu'elle parle d'organiser des consultations sur une partie de notre territoire national au mépris de notre souveraineté (...)

Elle est partie prenante parce qu'elle sait que nous sommes économiquement faibles et qu'elle conditionne la coopération au démantèlement de notre peuple et de notre patrie bien-aimée

(...) elle subordonne l'aide qu'elle peut nous apporter, et à laquelle elle nous a du reste habitué, au dépeçage de notre pays. Alors que, elle sait pertinemment, que l'intégrité du sol de nos ancêtres n'est pas, ne peut pas et ne doit pas être négociable.

Ali Soilihi

Discours du 14 novembre 1975

Actualité

Cheikh Ahmed Soilihi
page 2

Aimé Cesaïre - page 3
Rapport de la CNDS
page 4

Manifestation pour l'intégrité des Comores - page 4

Les expulsions à Mayotte et en Guyane - page 5

Dossier

La trahison de Sambï
page 6

Tribunes Libres

Lettre ouverte au Président de l'Union
- Pages 14

EDITORIAL

La politique du "yoyo"

Malgré la victoire de l'armée comorienne contre les séparatistes, on est encore loin de l'objectif de rétablissement de l'unité du pays. Nous pensons que le Président Ahmed Sambï avait trouvé le bon chemin quand il avait décidé d'arrêter les expulsions de Comoriens originaires des trois îles soeurs de l'archipel à partir de Mayotte. Enfin un gouvernement comorien allait engager le combat pour unifier le pays. Mais le Président a déçu bien des gens par ce revirement hatif.

Mus par des réflexes dont ils ne réussissent pas à se départir, oubliant ce qui a été précédemment fait et promis, les diplomates nous rejouent la politique du "yoyo". L'année dernière, chacun de nous a pu constater que pendant que le gouvernement décidait de mettre "la question de l'île comorienne de Mayotte" au frigo de l'ONU, comme l'équipe précédente, le président Sambï annonçait une nouvelle politique, plus offensive, en rupture et prévoyait une réactivation de la question. Cette ambiguïté donnait déjà le la.

Même quand le Président cherchait des soutiens pour intervenir à Anjouan, son Directeur de cabinet, Mohamed Dossar se rendait à Pamandzi pour signer avec le préfet un accord permettant la reprise par la police française de la chasse aux "Comoriens" et des expulsions vers Ngazidja et Mwali. Heureusement, l'exécutif de Mohéli avait refusé cet accord en se basant sur la loi fondamentale. Il avait trouvé un bon écho auprès de l'ensemble des Comoriens. Et lorsque le gouvernement a annoncé sa décision d'interdire l'arrivée des Comoriens expulsés de Mayotte, la société civile dans son ensemble a salué un geste qu'elle réclamait à cor et à cri.

Et c'est au moment où dans l'archipel et même dans la diaspora tout le peuple comorien se mobilisait pour dénoncer et obliger la France à rendre Mohamed Bacar que le Président Sambï a cédé. Il a suffi que deux envoyés de N. Sarkozy débarquent à Moroni pour que les inconditionnels de la "riali politique" se mettent à genoux et remettent les intérêts essentiels à plus tard.

Enfin, comment comprendre que des fonctionnaires du Mirex puissent sortir un communiqué pour se féliciter que la France promette d'attribuer plus de visas aux diplomates pour ne pas qu'ils meurent en *kwasa*. Lamentable.

A croire que nos diplomates sont des enfants qui jouent.

M. Ibrahim

CHEIKH AHMED SOILIH, UN MAORAIS AU SERVICE DE L'UNITE DES COMORES

Ahmed Soilihi, qui est mort le 19 avril dernier, était un de ces politiciens maorais qui ont essayé toute leur vie de lutter contre les tendances séparatistes à l'œuvre dans l'île comorienne de Mayotte. Il croyait profondément à l'unité de l'archipel des Comores, et cela dès l'époque de l'autonomie interne. Il était l'ami d'Ahmed Abdallah et Saïd Mohamed Cheikh. A cause de cette position, il a dû pendant de longues années faire face aux pressions et à la violence du Mouvement Populaire Maorais (MPM). Après l'indépendance des Comores et le maintien de la présence française à Mayotte, il avait été écarté des responsabilités dans l'île,

mais avait continué à assumer ses choix en suivant la vie politique comorienne. Il a même sauté le pas en entrant dans un gouvernement comorien en 1991, tout en résidant dans son île de naissance. Depuis une dizaine d'années, il s'était retiré de la politique et se consacrait uniquement à la religion en tant qu'imam de la mosquée de M'Sapere et chef de la branche maoraise de la confrérie shadhuliyya.

Ahmed Soilihi était né le 15 octobre 1925 à M'Sapere (Mayotte). Ses parents étaient commerçants et avaient les moyens de l'envoyer à l'École Régionale d'Administration de Majunga (Madagascar) qu'il fréquenta jusqu'en classe de troisième. Il devint ensuite, pendant sept ans, comptable dans cette ville.

C'est en 1951 qu'il entra dans l'Administration territoriale des Comores. D'abord affecté au bureau des Finances, il a été par la suite envoyé dans le bureau de la subdivision de Mayotte le 17 juillet 1952. Un mois auparavant, allié à Ahmed Abdallah, à qui il restera toujours fidèle, il avait été

élu Conseiller Général. Il n'avait jamais été réélu. En 1960, au moment où tous les pouvoirs exécutifs revenaient au chef de l'administration coloniale et où commençait à se développer le mouvement départementaliste à Mayotte, Ahmed Soilihi est nommé adjoint au chef de la subdivision de Mayotte, puis il exerça en tant que chef de subdivision par intérim (en tant que contractuel) jusqu'au 3 novembre 1966. Il est alors écarté à cause de certaines rumeurs au sujet de sa gestion des fonds publics. Il monta alors un commerce à M'Sapere, et commença à assurer les fonctions de Grand cadî à Mayotte.

C'est grâce au soutien de Saïd Mohamed Cheikh et d'Ahmed Abdallah que le 20 août 1969 il fut désigné par la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture parmi dix autres candidats pour être proposé au poste de Conseiller économique et social. Le décret du 15 septembre 1969 lui attribua cette fonction et il le conserva jusqu'en 1975.

Le 24 avril 1974, il fait partie d'une délégation qui se rend en Libye, avec le Président du Conseil de Gouvernement, Ahmed Abdallah et le Grand Mufti, pour négocier des accords de coopération avec le colonel Kadhafi dans la perspective de l'indépendance annoncée depuis les Accords de Juin 1973.

Après 1975, il est resté un ami du président Ahmed Abdallah, mais il est devenu très discret à Mayotte. En 1991, le président Saïd Mohamed Djohar qui le connaissait depuis la colonisation, l'a nommé ministre des Affaires Islamiques, ce qui lui a valu encore plus d'inimitié de la part des départementalistes à Mayotte. En 1997, il s'était retiré complètement de la vie politique. On pouvait le rencontrer à la mosquée de M'Sapéré. Il donnait l'impression de craindre d'évoquer l'histoire politique de l'archipel : " Tout ça c'est le passé et je ne fais plus de politique " disait-il. Comme cela s'est passé lors de la mort de Younoussa Bamana, une délégation d'hommes politiques comoriens qui avaient connu Ahmed Soilihi s'est rendue dans l'île pour faire une prière sur sa tombe, notamment Ali Mroudjaé.

Mahmoud Ibrahim

Source: Agence comorienne de presse (HZK-
Presse)



Gouvernement Djohar en 1991
(source : <http://halidiallaoui.over-blog.com>)

Aimé Césaire Juste quelqu'un de bien...

Hospitalisé le 9 avril dernier pour des problèmes cardiaques, son état de santé a tenu en haleine bon nombre de personnes et particulièrement le " monde noir " jusqu'au matin du 17 avril 2008. Aimé Césaire nous a quittés et nous, race de ceux qu'on opprime, comme il



aimait le dire, avons perdu un anticolonialiste infatigable et résolu.

Depuis son adolescence, Aimé Césaire a gravi des échelons et a franchi plusieurs obstacles jusqu'à son agrégation de lettres en 1938. Il devient, dès 1945, le député de la Martinique (de 1945 à 1993) et maire de Fort de France (de 1945 à 2001). Déjà en 1934, à 21 ans, il crée avec d'autres étudiants antillais et africains dont Léopold Sédar Senghor et Birago Diop le journal *L'Étudiant Noir*. Plus tard, dans les pages de ce journal, apparaît le vocable " Négritude ", concept imaginé et établi par Aimé Césaire et L. S. Senghor pour répondre, notamment, à l'assujettissement culturel du système colonial français et pour promouvoir l'Afrique et surtout sa culture. Surnommé "le nègre fondamental", il influencera des auteurs comme Frantz Fanon et bon nombre d'intellectuels africains et afro-américains en lutte contre toute forme de colonisation et ses effets pernicioseux dont l'assimilation culturelle, c'est-à-dire, l'acculturation.

En 1947, il fonde, avec Alioune Diop, la revue *Présence Africaine* et publie, en 1950,

l'un de ses essais les plus célèbres, *Discours sur le colonialisme*, où il met en exergue la barbarie du colonisateur et le malheur du colonisé :

"[...] Le grave est que l'Europe est moralement, spirituellement indéfendable. Et aujourd'hui il se trouve que ce ne sont pas seulement les masses européennes qui incriminent, mais que l'acte d'accusation est proféré sur le plan mondial par des dizaines et des dizaines de millions d'hommes qui, du fond de l'esclavage, s'érigent en juges. On peut tuer en Indochine, torturer à Madagascar, emprisonner en Afrique Noire, sévir aux Antilles. ... Je dis que de la colonisation à la civilisation, la distance est infinie ; que, de toutes les expéditions coloniales accumulées, de tous les statuts coloniaux élaborés, de toutes les circulaires ministérielles expédiées, on ne saurait réussir une seule valeur humaine."

Il y montre également l'étroite filiation entre Nazisme et colonialisme :

"Oui, il vaudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches d'Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XXème siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, qu'Hitler l'habite, qu'Hitler est son démon, que s'il te vitupère, c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, le crime contre l'homme, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation contre l'homme blanc et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique [...]."

Plus récemment, il a dénoncé la loi française du 23 février 2005 sur les aspects positifs de la colonisation et n'a accepté de recevoir N. Sarkozy qu'en mars 2006, après son abrogation.

Aimé Césaire était un écrivain prolifique et parmi ses œuvres, on peut trouver notamment, *Le Cahier d'un retour au pays natal* (Présence Africaine, Paris, 1939) ; *Esclavages et colonisation* (Presses Universitaires de France, Paris, 1948) ; *Toussaint Louverture, La révolution Française et le problème colonial* (Presse Africaine, Paris, 1962) ; *Discours sur la négritude*, 1987... Paix à son âme et espérons que nous saurions entretenir sa pensée.

Abdou HIMAYA

Rapport de la CNDS sur le naufrage du 4 décembre et sur le centre de rétention de Mayotte.

Après le naufrage d'un kwasa-kwasa par une vedette de la marine française le 4 décembre 2007, naufrage qui a fait deux morts et huit disparus, la CIMADE avait saisi, par l'intermédiaire de deux députés, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) pour qu'une enquête soit menée sur place sur les conditions de "l'accident" et sur le centre de rétention administrative.

La CNDS s'est abstenue de se prononcer sur les circonstances du naufrage mais dénonce les pratiques de la police aux frontières qui, au risque de heurter des kwasa-kwasa et de provoquer la mort des occupants pratique la navigation feux et moteurs éteints.

Sur le centre de rétention, le rapport est beaucoup plus accablants. La CNDS affirme que ce centre est "indigne de la République". Elle demande que la capacité d'accueil soit respectée. Le centre ne devrait accueillir que 60 personnes, elle accueille parfois jusqu'à 220.

La CNDS affirme également que " les conditions de vie au centre portent atteinte à la dignité des mineurs". Elle estime que les enfants sont trop nombreux dans ce centre et que les enfants ne doivent pas être placés en rétention.

La commission a aussi pointé du doigt les conditions sanitaires et le fait que les gens couchent à même le sol sur des nattes. Ce à quoi les responsables de la sécurité répondent en mettant en avant "des supposées traditions ancestrales".

Le rapport envoyé au Ministère de l'Intérieur, au Ministre de L'Immigration et au garde des Sceaux n'a reçu aucune réponse concrète.

Mais on promet aux Maorais la plénitude des droits avec la départementalisation en 2009. Il y a donc de l'espoir.

1er mai

Manifestation pour l'intégrité des Comores

Jeudi 1er mai de 13h30 à 18h30, à l'appel de plusieurs organisations comoriennes dont le Collectif Comores Masiwa Mané, les Comoriens de Paris et de sa région ont manifesté de la place de la République vers la place de la Bastille pour exiger l'extradition de Mohamed Bacar vers les Comores, refuser la départementalisation et demander la suppression du visa Balladur responsable de plusieurs milliers de victimes martyres dans les eaux comoriennes.

Les Comoriens ont saisi cette rare occasion de la fête du travail pour exprimer leur colère face à l'implication de la France dans les actes de déstabilisation de leur pays et le soutien que celle-ci au dictateur et séparatiste Mohamed Bacar.

Derrière le syndicat FSU, environ 300 Comoriens de l'Ile de France ont manifesté et crié leur colère contre le gouvernement français et demandé le jugement de Mohamed Bacar.

Les mots d'ordre retenus étaient :

" EXIGER L'EXTRADITION DU DICTATEUR MOHAMED BACAR VERS LES COMORES

" QUE MOHAMED BACAR SOIT JUGE POUR SES CRIMES AUX COMORES

" CONTRE LA DEPARTEMENTALISATION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

" POUR LA SUPPRESSION DU VISA CRIMINEL BALLADUR, RESPONSABLE DE 6000 MORTS

C'est une reprise de la dernière manifestation des Invalides. Il y a eu des milliers d'affiches distribuées aux gens, qui ont, par la suite, repris ces mots d'ordre.

C'est dommage que les médias français se soient focalisés sur les syndicats et les sans-papiers qu'ils n'ont pas relaté cette mobilisation comorienne en n'ayant aucun mot sur cette mobilisation.

Abdou Rahamane AHMED

Les expulsions à Mayotte et en Guyane

"Mayotte, Guyane, terres d'exceptions ?" tel était le thème d'une réunion qui a eu lieu au siège de Médecins du Monde à Paris le samedi 17 mai 2008.

La rencontre réunissait divers intervenants membres d'organisations agissant dans ces deux régions (Médecins du Monde, INSERM, CIMADE et SURVIE) en face d'un public assez hétéroclite.

Après une intervention sur le cas de la Guyane, ce fut au tour de Pierre Caminade, militant de Survie*, de rappeler l'histoire et le contexte géopolitique de Mayotte et de ses îles soeurs sous la colonisation, en insistant sur le processus de décolonisation qui a raté.

Stéphanie Dekens de la CIMADE, qui s'est rendue récemment à Mayotte et qui a rédigé la partie Mayotte du rapport annuel de la CIMADE cette année, et qui devrait également écrire sur le thème de l'éloignement dans un autre rapport de la même organisation en octobre prochain, s'est attachée à montrer que le nombre des évacuations à partir de Mayotte est très important. Elle a rappelé que la France a été condamnée par une vingtaine de résolutions de l'ONU pour son maintien dans cette île considérée comme comorienne par le droit international. Elle a ensuite poursuivi son intervention sur les arrestations et les expulsions qui, à Mayotte, ne se font pas dans les normes fixées par les lois.

Elle a également évoqué le fait que malgré le rapport de la Commission Nationale de Déontologie et de Sécurité (CNDS) interdisant le placement d'enfants en centre de rétention, il y avait encore 180 enfants dans le centre de Mayotte le 12 mai dernier, et que sur les 16000 expulsions de l'année dernière, 3000 étaient des enfants qui sont passés par le centre de rétention avant d'être renvoyés de Mayotte.

Mohamed Abdou Abdallah, représentant de la Coordination de la Concorde Conviviale et de la Paix (CCCCP), venu de Mayotte a quant à lui tenu à rappeler que ceux qui sont désignés par l'administration comme étant des "clandestins" sont en fait des "sans papiers". Il a évoqué la peur de ces gens et les situations de non droit en rappelant que des enfants dont les parents ont été expulsés vers Anjouan se retrouvent seuls à Mayotte et sont obligés de fouiller les poubelles pour se nourrir.

* **auteur de Comores-Mayotte : une histoire néo-coloniale, Dossier noir, 19, Agone, 2003.**

Communiqué de presse

Appel à la fermeture du centre de rétention de Pamandazi " indigne de la République " selon la Commission nationale de déontologie de la sécurité

[...]

L'avis de la CNDS, rendu le 14 avril 2008 conclut notamment : " Sans se prononcer sur les causes du naufrage, la Commission demande qu'il soit impérativement mis fin, conformément à la réglementation internationale en vigueur, à la pratique de la navigation en dérive feux éteints lors des opérations de recherche en mer des clandestins. Elle recommande instamment de ne plus recourir à des méthodes, qui aboutissent à la mise en danger d'êtres humains, notamment de femmes et d'enfants, dans des conditions susceptibles de caractériser le délit d'homicide involontaire. "

Et concernant le centre de rétention, la Commission estime " que le centre de rétention administrative de Mayotte est indigne de la République [...] Elle rappelle que la capacité théorique [de 60 places] doit être respectée.

[...] Les conditions de vie au centre de rétention administrative de Mayotte portent gravement atteinte à la dignité des mineurs retenus ". La Commission demande que " les mineurs ne soient plus placés en rétention dans l'actuel centre de rétention administrative de Mayotte ". Cet avis a été transmis au ministre de l'Intérieur, au garde des Sceaux et au ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Pourtant, le placement en rétention, l'expulsion d'un très grand nombre de mineurs, et la sur-occupation du centre de rétention de Mayotte sont toujours quotidiens.

Ainsi, le 12 mai à 10 heures, un observateur note : " 165 personnes sont présentes au centre de rétention administrative dont 90 hommes, 43 femmes, 25 mineurs de plus de 2 ans et 7 mineurs de moins de 2 ans. Pour ce matin aucune visite n'est accordée au motif que la police a trop de travail ".

Chaque année environ 16 000 personnes dont 3 000 mineurs, soit près d'un habitant sur dix sont expulsées à partir de Mayotte. Ce chiffre record entraîne une atteinte à la dignité humaine et des violations quotidiennes des principes de droit les plus élémentaires.

Nous appelons donc à la fermeture du centre de rétention de Pamandazi, qualifié d'" indigne de la République " par la CNDS.

16 mai 2008

Signataires : Collectif Mom (Migrants Outremer), Réseau éducation sans frontières île de Mayotte (Resfim), Groupes de la Cimade et de Médecins-du Monde à Mayotte

LA TRAHISON DE SAMBI

Ce n'est plus le slogan de "militants idéalistes" comme dirait l'Ambassadeur comorien à Paris, M. Souleymane Mohamed Ahmed, c'est devenu une accusation et elle est portée par les Députés de l'Assemblée de l'Union : le Président Sambi et son gouvernement se rendent coupable de "haute trahison" en acceptant les Comoriens refoulés de l'île de Mayotte.

En effet, dans une déclaration en date du 14 mai 2008, les députés de l'Union dénoncent les concessions faites par le gouvernement et l'arrogance des autorités françaises, en particulier le Secrétaire d'Etat, Yves Jégo, reçu par le Président et par le Ministre des Relations extérieures, Ahmed Jaffar.

Le "réalisme" du gouvernement Sambi a été payant puisque le recul sur la souveraineté nationale lui a permis, comme le gouvernement du colonel Azali, d'obtenir une aide économique pour payer les arriérés de salaires, uniquement à Anjouan. De quoi prouver aux anciens séparatistes que la France n'a pas oublié l'île et laisser l'espoir d'un relèvement des ennemis du pays dans quelques années.

Souveraineté et intégrité territoriale des Comores

Une partie de tango orchestrée par Sambi

Deux ans après son élection, le président Sambi et son entourage politique se particularisent dans la danse du tango, c'est-à-dire, faire toujours un pas en avant et deux pas en arrière sur les décisions importantes concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale des Comores ; rendant ainsi la confiance qui lui a été accordée par une grande trahison. Est-ce de l'irresponsabilité, de la naïveté, de l'inexpérience, ou tout simplement la préparation d'une retraite "pépère" en cédant tout à l'ancienne puissance coloniale. Franchement, il y a de quoi se demander. Rappelons-nous :

" Nul ne peut nous empêcher de clamer notre souveraineté sur l'île de Mayotte qui est comorienne et qui le restera pour toujours " (HZK-

Presse, 17 avril 2006), disait notre cher futur président. Très vite, quelques semaines après sa prise de fonction, il a voulu nous faire croire qu'il allait tenir sa promesse, son engagement envers le peuple en annonçant son intention de soumettre la question de l'île comorienne de Mayotte à l'ordre du jour de la 61ème AG des Nations Unies. Les comoriens et leurs amis applaudissent l'initiative, abandonnée depuis plusieurs années par certains de ses prédécesseurs. C'est donc un pas en avant qui est fait. Hélas, l'attrance vers le tango étant forte, une dépêche de HZK-Presse nous annonce, le 19 juillet 2006, c'est-à-dire, quelques semaines seulement après l'illusion du premier pas fait par Sambi, que le même président Sambi, finalement,

renonce à réintroduire la question de Mayotte à la 61ème AG de l'ONU. Une vraie douche froide et nous voici deux pas en arrière. Grossièrement, son ministre des affaires étrangères justifie cette décision par des raisons de procédures et un manque de temps pour préparer le dossier. Dans ce cas, était-il nécessaire de fanfaronner en annonçant partout une décision qui allait être annulée quelques semaines plus tard ? C'était un acte manqué, nous dit-on, mais une promesse est donnée, une nouvelle fois, devant le peuple comorien que la décision a été différée à la 62ème AG de l'ONU, qui a lieu un an plus tard. Espérant que la leçon a été retenue, il ne peut donc y avoir ni problèmes de procédures ni impréparation. Le 1er discours, sans envergure, du nouveau président ne nous a pas convaincus. D'ailleurs, quelques semaines avant la 62ème AG de l'ONU, notre président s'est illustré dans sa stratégie de défense de la souveraineté des Comores en conduisant la délégation

comorienne aux jeux de l'Océan indien (du 9 au 19 août 2007) après avoir accepté la participation de Mayotte en tant qu'entité à part entière. Et pourtant, quand le colonel Azali avait, auparavant, accepté cette participation de Mayotte à ces jeux, M. Sambi s'en est pris à ce dernier en condamnant cette décision. Décidemment, le tango est envahissant. Je continue mon récit.



Nous voici en septembre 2007, la 62^e AG de l'ONU débute dans quelques jours. En surfant sur le site de l'ONU, nous avons constaté, dès le 19 juillet 2007, la question de l'île comorienne en 21^{ème} position (résolution 60/503 - Document A /62/150 - Assemblée Générale - Nations Unies) de l'ordre du jour de l'AG. Grande était notre surprise d'apercevoir, 3 jours après l'ouverture, le 21 septembre 2007, la disparition de la question de l'île comorienne de Mayotte de l'ordre du jour ; remplacé par " Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ". Ce retrait a été, semble t-il, obtenu par la France en échange d'une réception de Sambi à l'Élysée par le nouveau président français. Encore une fois, les engagements et les promesses ont été très vite jetés aux oubliettes. Malheureusement, la partie de tango ne s'arrêtera pas ici puisque nos autorités ont décidé d'en faire le symbole de leur stratégie dans ce domaine. Un pas en avant pour flatter l'opinion nationale et occuper la une des médias, ensuite deux pas en arrière, quelques jours plus tard, pour satisfaire l'ancienne puissance coloniale. Quelques mois, après ce camouflet à la 62^{ème} AG de l'ONU, Sambi et ses spécialistes ès diplomatie, signent la reconnaissance de Mayotte

française par les accords dits " du rocher " ; ceci après qu'une liste de plus d'une centaine d'autorités illégales et autres d'anjouan ait été établie, assortie d'une interdiction de quitter le pays ou de circuler et du gel de leur fond et avoirs financiers. Que sont devenues ces personnes et qu'a fait exactement le gouvernement ?

Le niveau de l'arrogance a été ici franchi puisque nous savons que la représentation nationale n'a même pas été consultée ni informée de ces accords. Encore une fois, est-ce de l'incompétence, de l'irresponsabilité ou du mépris ?

A Anjouan, le séparatisme orchestré par Mohamed Bacar et d'autres continue à sévir avec son lot d'horreurs et de dommages au sein de la population. Le président décide de tout mettre en œuvre pour mettre un terme à la dictature de Bacar et y rétablir la loi et le droit. Chose faite dès le 25 mars 2008 mais sans l'arrestation de Bacar qui, comme par hasard, a pris la fuite pour se retrouver à Mayotte ensuite, sous la protection de la France, à La Réunion. Nous avons eu l'occasion, à maintes reprises, de nous prononcer d'abord sur l'intention, ensuite sur le débarquement (Cf. n° 20 & 21 de ce bulletin). La fierté gagne la population comorienne après la réussite de cette opération. Et pour la rendre encore plus fière et digne, dès le début du mois d'avril, Sambi et son gouvernement prirent la décision de ne plus permettre les expulsions des Comoriens au départ de Mayotte vers les autres îles sœurs. Alors là, les Comoriens se redressent et jubilent. Les messages de félicitation, de soutien jaillissent de partout. Un grand pas est fait. Pas si vite car cela n'est pas sans compter sur l'aliénation du tango. Ainsi, dès le début du mois de mai, suite à la visite d'une mission française aux Comores, le même Sambi, avec une légèreté et une désinvolture affligeantes, décide de lever l'interdiction faite aux agences de voyages de transporter les " clandestins comoriens " au départ de Mayotte. C'est la stratégie du tango. Chaque pas fait vers l'avant est systématiquement suivi de deux en arrière.

M. le Président, souvenez vous de votre déclaration sur la défense de l'intégrité territoriale des Comores, faite lors de votre serment sur le Coran. Qu'en avez-vous fait ? Que faites vous des articles 1, 7, 12 de la Constitution qui régit le pays que vous dirigez et surtout que nous réservez-vous cette année, pour la 63^{ème} AG de l'ONU, concernant Mayotte ? Vous êtes à mi-mandat, quand s'arrêtera cette cavalcade qui n'a que trop duré.

Abdou Himaya

Réactions de la société civile

Après le retrait de la décision de ne plus accepter le retour des Comoriens considérés par l'Etat français comme des clandestins, les associations de la société civile réagissent d'une manière sévère contre le gouvernement du président Sambï, et particulièrement contre le Ministre des Relations Extérieures. Vous trouverez ici deux communiqués emblématiques des réactions de la société civile.

COMMUNIQUE du CAAC

AZALI A SIGNE CESSION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE EN AVRIL 2005 ET SAMBI L'A ENTERINEE EN AVRIL 2008.

En ce jour triste pour toute la nation comorienne, le CAAC tient à dénoncé cette acte de haute trahison de la part du gouvernement de l'Union des Comores.

Soutenu par toute la population comorienne de l'intérieur comme de l'extérieur, le gouvernement de Sambï avait presque atteint le Nirvana du courage de la part d'un gouvernement comorien. Un tel acte, il fallait remonter à l'époque d'Ali Soilih quia tenu tête à la France pendant 2 ans, allant jusqu'à rompre les relations diplomatiques avec la France.

Le débarquement à Anjouan, le refus d'accueillir des Comoriens expulsés chez eux, à Mayotte avaient rempli de dignité toute la nation comorienne. Nous nous sommes, en un instant, sentis dignes, forts, mais surtout dans le bon droit de refuser enfin la politique coloniale des faits accomplis.

La diplomatie comorienne avait retrouvé ses lettres de noblesses, elle était prise comme exemple au niveau international mais c'était pour fini plus bas que terre. Oui, Sambï a trahi la nation comorienne, son nom sera pour toujours, celui qui a scellé l'occupation de l'île comorienne de Mayotte dans la Constitution coloniale française.

Les erreurs du gouvernement Sambï dans l'unité nationale sont nombreuses :

- Le fait de s'entourer de conseillers pro français qui sont l'équipe Dossare - Ahmed Jaffar - Ali Bourhane - l'ambassadeur Soulaïmana, voire même certains sont proches des milieux séparatistes d'Anjouan.

- Le fait que Sambï, a accepté de son entourage proche, des séparatistes de première heure, de l'époque récente du Colonel Abeid et même certains proches de Mohamed Bacar.

- Sambï a beaucoup promis et n'a rien fait du tout : une liste de 150 personnes qui ont soutenu Mohamed Bacar contre le gouvernement de l'Union qui devraient être arrêtés et jugés sont pratiquement tous libres.

- La signature des accords du Rocher, demandant à la France déstabilisatrice des Comores, le soutien et financier du séparatisme, de surveiller le respect.

- Le silence bruyant de la part de la diplomatie française face à la dernière agression française par le

viol de l'espace aérien comorien par la gendarmerie coloniale à Mayotte, en période de crise et de guerre.

- Le refus après de débarquement à Anjouan, de dénoncer les preuves accablant la France dans le soutien au dictateur Mohamed Bacar depuis 2001.

- L'exfiltration du dictateur Mohamed Bacar et sa protection par la France (immigration choisie oblige) n'a pas outré beaucoup les autorités comoriennes. La réaction du gouvernement Sambï n'était pas à la hauteur de cet affront.

- Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la Coopération et de la Francophonie, Yves Jégo, secrétaire d'Etat aux Colonies se rendront aux Comores pour signer plusieurs conventions, marquant ainsi la pleine reprise de la Coopération française avec les Comores. C'est-à-dire pour fêter leur la soumission du gouvernement comorien, finalisant ainsi l'humiliation au peuple Comorien, ensuite surement dans l'île Comorienne de Mayotte pour annoncer la victoire coloniale contre les Comores. Yves Jégo doit être Persona Non Gratta aux Comores. Il faut lui barrer l'aéroport et les routes, c'est le dernier sursaut d'orgueil et de dignité d'un peuple sans cesse humilié, surtout par les siens!!!

Cette attitude de toujours courber l'échine de la part des gouvernements successifs comoriens a donné plus de force à l'agresseur jusqu'à nous qualifiés d'étranger chez nous, que le gouvernement de Sambï vient d'entériner. Accepter de recevoir les refoulés de Mayotte, sans Mohamed Bacar en contre partie est une honte et une offense à la mémoire des plus de 6000 victimes du colonialisme français aux Comores.

Le 12 novembre 1975, 132 pays ont signé l'adhésion des Comores à l'ONU comme le 134ème membre, pays indépendant composé de 4 îles (Anjouan, Mohéli, Mayotte et la Grande Comore), par la résolution 3385 (XXX) du 12 novembre 1975. Cette résolution vient d'être reniée par Sambï en officialisant "l'ancrage de Mayotte dans la république française"

Par ce geste de haute trahison, Sambï a rejoint son prédécesseur Azali dans l'histoire de notre pays. Par ce geste, Sambï a sape nos efforts, brouille son message vis-à-vis des pays qui étaient prêts à aider les Comores pour recouvrir son unité et une indépendance complète. Mais ce geste n'arrêtera pas notre élan et notre détermination de lutte pour l'unité nationale. Par ce geste, nous nous désolidarisons de Sambï dont seule l'histoire le jugera.

[...]

**Communiqué du
COMITE DE SAUVETAGE
DE L'INTEGRITE DES COMORES**

Après avoir affirmé avec force l'appartenance de l'île de Mayotte à l'ensemble comorien et réitéré leur volonté de trouver une solution définitive et juste au lourd contentieux qui nous oppose depuis plus de 30 ans à l'ancienne puissance colonisatrice au sujet de l'île comorienne de MAYOTTE, le Président SAMBI et son ministre des affaires extérieures viennent piteusement de se déjuger.

Les signataires de ce communiqué ne peuvent comprendre, ni accepter qu'il soit mis fin à l'interdiction signifiée à juste titre récemment aux autorités françaises, d'expulser des Comoriens de la terre comorienne de Mayotte, vers les autres îles. Cet ukase qui, une fois de plus, ne relève que de la seule responsabilité du Président Sambi et de son gouvernement, ne tient compte ni de l'indépendance nationale, ni de la souveraineté du pays, qui sont pourtant imprescriptibles et inaliénables.

Explicitement, la décision d'accepter les déplacements forcés de personnes sur leur propre territoire, qui plus est, par une force étrangère (les autorités françaises), rendent inéluctablement complices, les autorités comoriennes, du "crime contre l'humanité", en facilitant par leur léthargie, "l'épuration ethnique" en prévision de la départementalisation à venir de Mayotte.

Aussi, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, après les accords scélérats "du Rocher" à Mayotte, faisant des Comoriens originaires de Ngazidja, de Mwali, et de Ndzuwani, des clandestins à Mayotte, les autorités comoriennes s'apprêtent le 15 mai prochain, à dérouler le tapis rouge sous les pieds de ces mêmes autorités françaises (dont le secrétaire d'Etat français à l'Outre Mer ! !), sur le sol de la capitale des Comores. Pendant qu'au même moment, sous la houlette de Vincent Bouvier, le préfet de Mayotte, n'a de cesse de haranguer la population pour qu'elle fasse montre de moins de bonté et de mansuétude envers ceux qu'il appelle "les clandestins comorien". Il s'agit assurément là, d'une incitation caractérisée à la haine et à la violence, perpétrées en terre comorienne de Mayotte, sans que les autorités comoriennes ne pipent mot.

Cela devient d'ailleurs, une habitude pour les autorités comoriennes qui se sont toujours interdit de dire quoi que ce soit, qui puisse indisposer leurs contempteurs et bienfaiteurs français. Il en est ainsi du calvaire vécu à Mayotte, au quotidien par leurs compatriotes sous la férule d'une administration française, peu regardant des droits de l'homme ou pire, les milliers de morts comoriens, par noyades parfois provoquées.

S'agissant d'une question éminemment politique et de surcroît relative à la souveraineté nationale,

les signataires de ce communiqué, réunis à Paris, en assemblée ce dimanche, 11 Mai 2008 déplorent que le Précisément de l'Union n'ait pas jugé utile de consulter ni la représentation nationale, ni les partis politiques, ni la Cour constitutionnelle, ni la société civile.

Eu égard à toutes ces considérations et en espérant un engagement de tous les instants des partis politiques des élus comoriens et de la société civile, les signataires de ce communiqué,

1) lancent un appel pour un sursaut national sur les déstabilisations à répétitions des Comores, induites par la puissance occupante de l'île comorienne de Mayotte

2) conjurent les autorités comoriennes et surtout, le Président Sambi de marquer leur législation du sceau du courage et de l'honneur, en s'engageant quelque en soit le prix, dans une logique de reconquête de notre souveraineté, de notre dignité et de notre intégrité :

- en mettant fin aux marchés de dupes et aux actes d'humiliations et de provocations que sont les accords de coopération entre la France et les Comores qui n'ont de coopération que le nom, s'agissant des Comores,

- en veillant dorénavant à ce que tout accord touchant à notre constitution fasse l'objet d'une discussion préalable avec la représentation nationale sous le couvert de la Cour constitutionnelle..

- en extirpant le contentieux franco-comorien, sur l'occupation illégale de l'île comorienne de Mayotte, du huis clos maléfique franco-comorien, pour un arbitrage régional et international

- en exigeant de la France des gages de sécurité pour nos compatriotes pourchassés et malmenés à Mayotte par l'administration française

- en se conformant aux règles et lois régies par les instances internationales et la Constitution comorienne qui consacrent le triptyque "souveraineté, dignité et intégrité", en aucun cas cessibles, ni négociables. Cela passe par le rétablissement de "l'interdiction signifiée aux autorités françaises d'expulser des Comoriens, de la terre comorienne de Mayotte vers les autres îles sœurs" Et la levée du criminogène "Visa Balladur" est un préalable

Communiqué signé à PARIS, le 15 Mai 2008 par : CAAC (Collectif des Associations et Amis des Comores), Comité Marseillais pour l'Unité des Comores, SOS Démocratie, CCMM (Collectif Comores-MasiwaMane), GRITAC (Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale de l'Archipel des Comores), GAC (Guilde des Artistes Comoriens), ACDH (Association Comorienne des Droits de l'Homme).

Députés et société civile pour l'unité des Comores contre l'arrivée de ministres français

La récompense -présentée comme telle par les autorités françaises- accordée au gouvernement comorien après le recul sur la question de l'île comorienne de Mayotte fut l'arrivée à Moroni des Secrétaires d'Etat à l'Outre-mer et à la Coopération. La société civile et les députés de l'Assemblée de l'Union réagissent contre l'arrivée, pour des discussions sur la coopération, d'un secrétaire d'Etat chargé des "colonies" françaises. Ils dénoncent encore une fois le fait qu'un gouvernement comorien renonce à sa souveraineté sur l'île de Mayotte contre quelques millions d'euros de la coopération française.

MasiwaMane - *Monsieur le député, vous avez été à la tête de la fronde contre le recul du gouvernement à propos de Mayotte. Il y a quelques semaines ce même gouvernement vous avez fait participer au rétablissement de l'ordre à Anjouan ?*

Youssef Mondoha - Une commission civile militaire a été mise en place par le gouvernement de l'Union depuis Novembre 2007 pour préparer une intervention à Anjouan afin d'y rétablir l'ordre républicain. Je pense qu'on m'a choisi pour mon engagement pour la défense de l'intégrité territoriale

Je suis égaement l'un des grands témoins de la crise séparatiste anjouanaise. Ancien Ambassadeur des Comores auprès des l'OUA depuis 1997, j'étais le premier à accompagner le représentant de l'OUA, l'Ambassadeur Pierre Yeré à Anjouan. J'ai participé à toutes les réunions : Addis-Abeba, Tana, Pretoria en passant par Beit Salam.

Installé à Mwali, du côté des civils, on devait recueillir les informations sur l'adversaire, les transmettre et appuyer l'état-major dans ses actions.

MasiwaMane - *Avec la réussite de l'opération "Démocratie aux Comores", est-ce la fin du séparatisme ?*

Youssef Mondoha - Je crois qu'un pas est franchi pour enterrer le séparatisme. Nous devons continuer à effacer tous les symboles de ce fléau car je crois que les fondements mêmes du séparatisme prennent des racines sur le manque de patriotisme. Nous devons donc aimer notre pays et croire en nous-mêmes.

MasiwaMane - *A ce propos, le Collectif Comores MasiwaMane avait transmis il y a quelques mois à certains députés, dont vous,*

une possible proposition de loi contre le séparatisme...

Youssef Mondoha - On y travaille mais franchement il y a beaucoup de boulot et nous manquons de tout. Je pense que nous la ferons adopter avant la fin de cette année.

MasiwaMane - *Que pensez-vous du recul du gouvernement Sambu à propos des expulsions de Comoriens à Mayotte ?*

Youssef Mondoha - Je suis très déçu que le Président accepte que des Comoriens soient considérés comme des clandestins à Mayotte. Franchement, comment peut-on être clandestin chez soi ?

La France, ce grand pays de droit de l'homme, doit respecter le droit international qui reconnaît que les Comores sont un pays composé de quatre îles.

Le Gouvernement de l'Union des Comores doit savoir qu'une nouvelle ère de patriotisme est née à la suite de l'acte héroïque que notre armée a accompli en libérant Anjouan et qu'aujourd'hui des Comoriens de l'intérieur et de l'extérieur peuvent en une fraction de seconde balayer tout pouvoir qui trahit la patrie. Aujourd'hui aucun Comorien, sauf les traîtres comme Abdou Madi, Cambi et les autres, ne peut être trompé par les Français.

MasiwaMane - *Que comptez-vous faire ?*

Youssef Mondoha - L'Assemblée rendra public très prochainement un plan d'action sur l'affaire de Mayotte et surtout mettra en place un front contre la départementalisation de l'île comorienne.

Adresse du Comité Maoré à la Mission ministérielle française

Moroni le 14 mai 2008

Messieurs les Ministres,

Depuis la victoire militaire contre la rébellion séparatiste anjouanaise représentée par Mohamed Bacar, les contradictions qui minent les relations entre nos deux pays se sont avivées créant une situation détestable.

Les événements survenus depuis mars 2008 ont confirmé aux yeux des Comoriens que la France, puissance mondiale, pratique la loi du plus fort envers les Comores, petit Etat insulaire.

Il s'agit en premier lieu de la fuite de Mohamed Bacar d'Anjouan et de l'accueil spécial qui lui a été réservé.

Comment comprendre et accepter qu'il n'ait pas été arrêté dès son arrivée à Mayotte et renvoyé à Moroni ? La France s'était pourtant engagée à appliquer les sanctions décrétées par l'Union Africaine contre une liste de personnes dont Mohamed Bacar ! Un tel manquement à la parole donnée illustre l'absence de sincérité de la France envers les Comores. Il devient dès lors évident aux yeux des Comoriens que les arguments français sur l'absence d'accords d'extradition entre les Comores et la France, sur la peine de mort aux Comores, ne sont que des simples justificatifs que l'on ne peut servir qu'à plus faible que soi ; que ces arguments confirment les thèses de ceux qui considèrent que la France protège un de ses serviteurs zélés, en somme le soutien français au séparatisme anjouanais

Il s'agit en second lieu du visa Balladur et des pressions françaises pour contraindre le Gouvernement comorien à lever son interdiction d'expulser de Mayotte ceux que la France considère comme étranger.

L'humiliation comorienne a atteint son paroxysme, lorsqu'un Ministre français exigeait des " mesures diplomatiques fermes " contre les Comores qui refuseraient d'accueillir leurs ressortissants expulsés de France. La loi du plus fort apparaît ici toute nue. Car enfin, aux yeux du Monde, c'est la France, qui maintient sous son administration un territoire comorien ; c'est la France qui piétine les nombreuses résolutions de l'ONU sur la question de l'Ile Comorienne Mayotte. Quand la France souligne que les mahorais veulent rester français, la réalité du constat n'enlève en rien le fait qu'il s'agit d'un tour de passe-passe. On n'a jamais vu de consultation fondamentale sur une partie d'un pays. Que nous sachions, malgré plusieurs dizaines d'années de lutte armée des indépendantistes et autonomistes, les Corses n'ont jamais été consultés sur la question de savoir s'ils veulent rester français ou non.

Parce qu'elle est face à plus faible qu'elle, la France renverse les rôles, elle accuse alors que c'est elle qui devrait être sur le banc des accusés avec son accueil d'un rebelle armé, avec son visa imposé dans un pays et qui génère tant de morts, avec sa

consultation illégale programmée en 2009.

Il est vrai que le chantage sur l'aide et sur le torpillage des négociations Comores / FMI pour la suppression de la dette ont jusqu'ici donné des résultats. Il est vrai que les menaces l'ont emporté à chaque fois.

La question est de savoir jusqu'à quand le déni de justice et la politique du fait accompli tiendront

Messieurs les Ministres,

Quoique déplaisantes à vos yeux, ces vérités devaient être dites parce qu'elles traduisent les sentiments profonds de tout un peuple, qui même petit et faible en nombre et en ressources, n'en reste pas moins, un peuple comme tous les autres, un peuple digne qui ne renoncera jamais à ses droits, qui ne renoncera jamais, quelles que soient les circonstances, rapport de force, statuts, etc, quel que soit le prix à payer, à défendre sa dignité, son unité, son intégrité territoriale. L'Histoire de tous les peuples du Monde a connu des vicissitudes, nombre d'entre eux ont été opprimés par plus forts mais inexorablement, ils ont fini, avec le soutien d'autres peuples, par faire triompher le droit et la justice. Il en a été ainsi de la France, il en sera ainsi des Comores.

Messieurs les Ministres,

Même si tout indique que votre mission de haut niveau aux Comores est destinée à imposer le fait accompli à Mayotte, nous formulons le vœu de voir vos échanges avec le Gouvernement comorien évoluer et donner de la place aux droits, à la prise en compte des aspirations de tous, au respect mutuel afin d'ouvrir la voie à une solution judicieuse à la question de l'Ile comorienne Mayotte. Nous sommes convaincus, qu'avec un peu de bonne volonté, le génie de nos deux peuples permettrait de trouver une issue qui satisfasse les Comoriens qui réclament un droit inaliénable reconnu à chaque peuple du monde d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, qui prenne en compte les aspirations de nos compatriotes mahorais ainsi que les intérêts stratégiques de la France en tant que puissance présente dans la zone de l'océan indien. Il convient donc de trouver un compromis intelligent qui permettrait dans le respect du droit international, de satisfaire les différentes parties du conflit qui oppose la France et les Comores depuis 1975. C'est dans cet optique que notre Comité a formulé le paradigme " UN PAYS DEUX ADMINISTRATIONS " et milite pour que le statut singulier de Mayotte soit le reflet fidèle des liens particuliers que les Comoriens ont tissé avec la France.

Mais pour ce faire, les discussions avec vos pendants comoriens devraient porter sur les questions de fond et non sur une aide illusoire ni sur une réglementation absurde de la circulation des biens et des personnes dans un même pays. Les intérêts bien compris de nos deux pays en dépendent. Agir autrement c'est préparer à nos deux pays des lendemains désastreux. Aller à l'essentiel dans vos échanges, c'est notre vœu, notre espoir et notre sollicitation. [...]

Communiqué de l'Assemblée de l'Union **Il s'agit d'un acte** **de Haute trahison nationale**

L'Assemblée de l'Union des Comores, réunie en assemblée générale extraordinaire ce mercredi 14 mai 2008, à partir de 15h 30, en son siège au Palais du peuple de Hamramba, Moroni, a examiné avec toute l'attention qui s'impose la situation nationale relative à la question de l'intégrité et de la souveraineté de l'Etat comorien sur l'île comorienne de Mayotte. Après un débat riche et animé des députés, il a été décidé de porter à la connaissance des gouvernements comoriens et français et de la communauté nationale et internationale ce qui suit :

" L'Assemblée de l'Union des Comores condamne énergiquement la décision du gouvernement comorien de lever l'interdiction de refoulement des Comoriens se trouvant à Mayotte. L'Assemblée considère que cette mesure a renforcé la position du gouvernement français qui continue à refuser de reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Union des Comores sur l'île comorienne de Mayotte. L'assemblée demande donc au gouvernement comorien de revenir sur cette décision.

" Par ailleurs, l'Assemblée de l'Union des Comores considère que l'arrivée d'une délégation française de " haut niveau ", attendue à Moroni, demain jeudi, 15 mai par le gouvernement comorien, n'est pas opportune et qu'elle constitue une provocation pour notre peuple, surtout lorsqu'elle comprend en son sein le Ministre des Colonies, Yves Jégo qui ne cesse de tenir des propos désobligeants contre notre peuple et contre sa revendication légitime sur Mayotte. Cette deuxième mission en un mois constitue aussi une concession de plus des autorités gouvernementales des Comores à la politique et au programme coloniales du gouvernement français à Mayotte, notamment, à son projet de faire de cette île comorienne un département français en avril-mai 2009, en échange d'une convention de financement de projets de coopération, d'une aide budgétaire pour éponger les arriérés de salaires des fonc-

tionnaires comoriens et l'octroi de visas français pour V.I.P se rendant à Mayotte
" Pour l'Assemblée, il s'agit encore une fois, d'une grave compromission faite de concessions inacceptables du gouvernement de l'Union des Comores au gouvernement français.

Il s'agit, pour les représentants du peuple comorien, d'un acte de Haute trahison nationale dont les commanditaires devront répondre devant la justice du peuple comorien. L'Assemblée dénonce cette visite et demande en conséquence son annulation pure et simple. Elle recommande aux autorités gouvernementales comoriennes de ne pas recevoir cette délégation. Le faire serait un acte contre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de notre pays, les Comores ; ceci est une violation grave de notre Constitution actuelle, notamment en ses articles 1,3,10 et 12 et contre la résolution n°3385 du 12 novembre 1975 de l'A.G des Nations Unies.

" L'Assemblée de l'Union des Comores appelle le peuple comorien à rester vigilant et à se mobiliser pour parachever sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale bafouées. Elle informe l'opinion publique nationale et internationale du vote prochain d'une résolution suivie d'actions contre le projet du gouvernement français d'organiser un référendum à Mayotte pour la départementalisation de notre île et contre le gouvernement comorien qui fait preuve ces derniers temps de beaucoup de légèretés et d'insouciance dans les négociations des conventions qu'il signe avec la France, bradant ainsi l'intégrité de notre pays et de sa souveraineté sur l'île comorienne de Mayotte. Elle appelle les partis politiques, la société civile, les forces vives du pays et la communauté internationale, notamment l'U.A pour une implication active contre la départementalisation de Mayotte et contre l'occupation illégale de cette partie de notre territoire par la France.

Elle informe enfin que dès demain jeudi 15 mai, elle va mener une série de manifestation contre l'arrivée à Moroni du Ministre français des Colonies, Yves Jégo et contre les décisions de renonciation de notre souveraineté nationale par le gouvernement comorien.

Fait et publié à Moroni le 14 mai 2008.

La manifestation des députés

Conformément à ce qu'ils affirmaient dans le communiqué de la veille, les députés de l'Union des Comores, rejoints par ceux de l'Ile de Ngazidja et par la population, a manifesté jeudi 15 mai 2008 de l'Assemblée de l'Union jusqu'à la Place de l'Indépendance où se trouve l'ancienne Chambre des Députés (aujourd'hui Assemblée de Ngazidja) dans laquelle a été proclamée l'indépendance du pays le 6 juillet 1975.

C'est une première pour l'Assemblée de

La veille, les associations de la société civile et les partis politiques semblaient hésitants à entreprendre une telle manifestation et il a fallu le sursaut des élus par un communiqué et par l'annonce de cette manifestation pour réveiller les consciences.

Arrivés place de l'indépendance, les députés ont improvisé une conférence de presse. Youssouf Mondoha (Ndjizi), député de l'Itsandra a pris la parole en langue nationale pour fustiger le gouvernement comorien avec les mêmes termes que dans le communiqué du 14 mai. Il a été suivi ensuite par le député Moumini qui a parlé en français.

Après avoir accusé le Président Sambi et



l'Union qui tenait à dénoncer l'arrivée du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves Jégo désigné à l'occasion par les députés comme le "Ministre français des Colonies". Les élus comoriens tenaient également à signifier au gouvernement du Président Sambi qu'ils désapprouvent sa politique en ce qui concerne l'île comorienne de Mayotte, et particulièrement la reconnaissance d'un abandon de souveraineté sur cette île.

son gouvernement de "haute trahison nationale", les députés de l'Assemblée peuvent-ils maintenant se taire et reprendre le train-train quotidien en laissant le gouvernement comorien continuer à accompagner la départementalisation de Mayotte ?

MI

Lettre ouverte

AU PRESIDENT DE L'UNION DES COMORES

par Idriss Mohamed
/Comité Maoré

Moroni le 23 mai 2008

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE
L'UNION DES COMORES.

Objet : la question de l'Ile comorienne
de MAYOTTE

Excellence, Monsieur le Président,

Intervenant après le triomphe de l'opération armée " démocratie à Anjouan ", la mesure empêchant d'expulser de Mayotte des Comoriens avait suscité un vif enthousiasme. La flamme patriotique s'est ravivée dans le cœur et l'esprit des Comoriens. Les gens se congratulaient. Enfin le pays tournait la page de la couardise et de la veulerie. Enfin le pays avait des dirigeants dignes de ce nom.

La chute fut donc brutale. Comment le Président Sambi avait-il pu cautionner la levée en catimini de la fameuse mesure ? Les discours, les engagements n'étaient-ils que des belles paroles ? Non ce n'est pas possible ! Et chacun épiait les faits et gestes des autorités comoriennes lors de l'accueil de la mission ministérielle française aux Comores des 14 et 15 mai dernier. A un moment ou un autre quelqu'un remettra les pendules à l'heure en signifiant la position comorienne sur l'Ile comorienne de Mayotte, etc. Rien n'est venu lever les inquiétudes. Pire, on a eu droit aux sempiternelles formules diplomatiques sur des échanges sur la question de Mayotte sans en dévoiler les termes, sur la coopération,

sur la circulation des personnes et des biens entre les Iles de l'Archipel, etc. Similitude frappante avec les pratiques de la présidence de Monsieur Azali. En somme des indices bien connus d'une capitulation comorienne qui rappellent des très mauvais souvenirs.

Dans l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous et sans l'assurance qu'une lettre normale vous parvienne, le Comité Maore s'est résolu à s'adresser publiquement à vous pour vous faire part de ses sentiments et pour formuler le vœu de tous les Comoriens : un sursaut débouchant sur une rectification du tir.

Excellence,

La mesure interdisant que des comoriens soient expulsés de chez eux avait provoqué un choc en France et dans les milieux départementalistes à Mayotte. On avait même vu émerger de la contestation, certains français s'insurgeant contre le délabrement du centre de rétention de Mayotte qualifié d'indigne, d'autres dénonçant une vedette de la police française qui avait sciemment percuté un kwassakwassa, provoquant des dizaines de morts et de disparus, etc.

Le Gouvernement français paraissait désarmé comme l'indiquait la réponse du Secrétaire d'Etat à l'Outre Mer Jégo, interpellé au Sénat sur le blocage de l'expulsion des " clandestins " de Mayotte. Pour lui, il n'y avait qu'une issue : trouver un terrain d'entente avec l'Union des Comores. Pour le Gouvernement français, il fallait donc contraindre le Gouvernement comorien à lever la mesure. Les moyens mis en œuvre : des déclarations agressives d'autorités françaises comme celle de Jégo demandant publiquement, comme s'il ne faisait pas partie du gouvernement français, des " mesures diplomatiques fermes contre les Comores " et bien évidemment cette propagande fut relayée astucieusement par les serviteurs zélés de la France au sein du Gouvernement comorien et du pays. Permettez-nous de reprendre un par un leurs principaux arguments basés sur ce qu'ils appellent les capacités de nuisance de la France.

" Suspension des aides de la France

dont le pays a tant besoin. Aurions-nous obtenu la suppression de la dette auprès de la Banque Africaine de Développement sans la France, etc. Mais pour tout comorien qui a à cœur les intérêts bien compris du pays, il faut mettre en balance les apports français avec l'occupation d'une partie du pays et les milliers de pertes en vies humaines. La France nous porte un préjudice incalculable et ce n'est pas le ridicule million d'euros qui pourrait faire pencher la balance. Qui plus est, de par ses clauses sur la destination de cette aide, nombre d'analystes avertis y voient une façon de raviver les sentiments séparatistes en Grande-Comore et à Mohéli.

" Menace de torpiller les négociations à venir avec le FMI autour de la suppression de la dette des Comores envers tous ses créanciers. Si la France est si puissante, si elle est capable d'imposer ses desiderata au Monde comme elle l'a fait jusqu'ici sur une question fondamentale de la Charte de l'ONU, soit. La question est de savoir quel est le prix que le pays est prêt à payer pour recouvrer son intégrité territoriale. Entre la suppression de la dette du pays et le retour de Mayotte, quel choix ferions-nous ?

" Menace de coup d'Etat et/ou d'assassinat. Eh oui, comme au bon vieux temps du mercenaire français Bob Denard ou bien assassinat en douce du Chef de l'Etat comme certains le supputent de feu le Président Taki. Il fallait faire peur pour obtenir la reddition. Et pourtant la situation est bien différente. Votre popularité

change considérablement la donne. En vous appuyant sur le peuple, vous ne seriez pas une cible aussi facile comme la plupart de vos prédécesseurs. De ce point de vue, la capitulation sert deux fois les intérêts de la France : renforcer sa position sur la question de l'Ile comorienne de Mayotte et fragiliser votre pouvoir en suscitant le vif mécontentement qui gronde dans le pays contre ce que certains, et non des moindres, caractérisent de haute trahison nationale.

Excellence,

Pour nombre de Comoriens, le Ministre des Relations Extérieures ne sert pas les intérêts du pays.

Il est évident que notre diplomatie est amorphe et incompétente. Elle a été incapable de la moindre avancée, de la moindre proposition sur le règlement de la question anjouanaise, elle se contentait d'assister aux réunions internationales, elle fut parfois réduite à une position comparable à celle des rebelles. Il a fallu que vous interveniez personnelle-

ment pour que l'Afrique nous comprenne et nous appuie.

Il est évident que notre diplomatie manque de cœur, Monsieur Ahmed Jaffar a opposé son impuissance à l'arrogance de Jégo. Quand ce dernier, indigné par l'audace comorienne qui refuse les expulsions de ses ressortissants " clandestins " à Mayotte, se lance dans des attaques outrancières contre le pays, notre Ministre riposte avec sa déclaration inqualifiable à la radio française selon laquelle " Mayotte est CONSIDEREE comme comorienne par



la Constitution ".

Il est évident que notre diplomatie opte pour une position défensive face à la France, elle se préoccupe plus des positions françaises, elle disserte sur les capacités de nuisance de la France sans jamais avancer un argument pour défendre la position comorienne. A ses yeux, face à la puissante France, il n'y a que la capitulation qui est pragmatique, revendiquer conséquemment Mayotte, c'est de l'aventurisme à ses yeux. Alors elle s'attaque aux organisations comme le Comité Comores-MasiwaMane, le Comité Maore, etc.

Il est évident que durant le séjour de la mission française aux Comores, notre diplomatie s'est déjugée pour n'avoir pas évoqué publiquement le projet français d'organiser durant le premier trimestre 2009, une consultation à Mayotte pour faire de l'île comorienne un département français. Comment s'étonner si certains pays ne nous soutiennent plus sur la question de l'île comorienne de Mayotte.

Excellence,

Le formidable mouvement populaire que vous avez suscité est entrain de voler en éclats. Que l'Assemblée de l'Union décide pour la première fois dans son histoire de descendre dans la rue pour protester contre ce qu'elle considère comme une haute trahison nationale, ne peut être sous estimée. Car il s'agit d'une Institution fondamentale du pays que personne, pas même le Président, ne peut dédaigner. Notre vœu et notre espoir sont que ce fait, hautement symbolique, soit la sonnette d'alarme qui vous éveille sur les dangers que vous font courir ceux qui vous servent mal ou qui vous trahissent, suivant vos propres termes.

A la croisée des chemins, le pays s'interroge. Le Président Sambi va-t-il s'embourber dans les ornières de son prédécesseur, consacrer la partition du pays ou va-t-il réagir et renouer avec sa démarche patriotique ? Certains ont déjà perdu espoir d'autres persistent et puis il y a le plus grand nombre qui réclament que les engagements soient tenus. Avec ceux-là, nous demandons :

" Que dans les meilleurs délais, un plan de bataille nationale soit mis au point et appliqué pour faire échec à la consultation française à Mayotte et que ce plan intègre l'élaboration d'une proposition comorienne complète et concrète de résolution de la question de l'île comorienne de Mayotte sur le sillage de notre proposition " UN PAYS, DEUX ADMINISTRATIONS ".

" Que tout soit mis en œuvre pour que la question de l'île comorienne de Mayotte figure dans l'ordre du jour final de la prochaine Assemblée Générale de l'ONU

" Que le Comité dit de haut niveau soit ouvert aux parlementaires comoriens et aux associations de la société civile de l'intérieur et de l'extérieur et que ce Comité se penche principalement sur :

o La suppression du visa Balladur en tant que préalable aux échanges

o Une résolution judicieuse de la question de l'île comorienne de Mayotte sur la base des propositions que chaque partie peut soumettre

" Qu'un comorien originaire de Mayotte soit nommé dans le Gouvernement de l'Union

" Qu'une Institution soit créée pour s'occuper uniquement de la question de l'île comorienne Mayotte.

" Que les sièges destinés aux députés de Mayotte soient bien visibles dans l'hémicycle du Parlement

" Que la prochaine journée nationale MAORE, le 12 novembre 2008, soit organisée avec beaucoup d'éclats sur la base d'une véritable mobilisation nationale.

Excellence,

C'est avec la conviction que vous prêterez une oreille attentive à nos réflexions, c'est en comptant sur vos sentiments patriotiques et sur la sincérité de votre engagement sur le saint Coran à servir le pays, que nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre profond respect.

Pour le Comité Maore
le Président par intérim
IDRISS MOHAMED CHANFI